



Rapport d'activités 2021

- Les recherches de Sarah Oberson continuent.
- Le projet «Droits de l'enfant à l'école» continue, malgré un ralentissement dû aux mesures sanitaires.
- La Fondation est reconnue dans son expertise de la mise en œuvre des droits de l'enfant et gagne en visibilité dans le canton.
- L'équipe bénévole a maintenu son engagement auprès de la Fondation.

1. État des recherches

Le dossier de recherche de Sarah Oberson n'est pas clos et la police continue d'être sollicitée plusieurs fois par année dans le cadre de cette affaire.

Cette année, il s'est agit pour la plupart de personnes affirmant pouvoir correspondre à Sarah Oberson ou de personnes déclarant être dotées de dons de médium, et prétendant de ce fait connaître l'endroit où Sarah pourrait se trouver. Lors de chaque signalement, des vérifications ont été engagées.

Au total, 9 démarches ont été entreprises par la police judiciaire en 2021, mais aucune d'entre elles n'a débouché sur un résultat concret.

2. Projet « Les droits de l'enfant à l'école »

Au printemps 2019, la Fondation Sarah Oberson avait mis sur pied un atelier pédagogique destiné aux élèves des cycles 2 et 3 de la scolarité obligatoire, intitulé « Les droits de l'enfant à l'heure des changements climatiques ». Cet atelier était le résultat de discussions menées avec le Service de l'enseignement valaisan pour faire entrer les droits de l'enfant à l'école, sous une forme qui réponde aux possibilités du cadre scolaire et des enseignant-e-s. La nécessité de parler des droits de l'enfant à l'école répond aux différentes recommandations adressées à la Suisse par le Comité des droits de l'Enfant de l'ONU et est inscrite dans les objectifs d'apprentissage du Plan d'études romain.

Le thème de cette animation avait été choisi en lien avec le sujet des fiches pédagogiques réalisées l'année précédente par l'IDE. Un deuxième atelier a vu le jour en 2021 nommé «Les droits de l'enfant sur la toile». Le thème de cet atelier a été défini sur la base des besoins de prévention identifiés, notamment par Monsieur Varone, lors du dernier Conseil de Fondation. Par ailleurs, la thématique répondait également au désir de la famille Oberson d'aborder des thèmes plus proches de la raison d'être originelle de la Fondation. Cet atelier permet ainsi de sensibiliser les enfants à leurs droits sur la toile, notamment au travers de thèmes tels que la confiance en soi, l'image de soi, le droit à la participation et le droit à la vie privée.

Chaque animation débute par une présentation de la Fondation Sarah Oberson et un rappel de l'histoire de la disparition de Sarah. Ces deux ateliers, d'une durée de deux périodes chacun, permettent non seulement aux enfants d'acquérir des connaissances sur leurs droits mais également de renforcer les compétences transversales ainsi que les objectifs de la formation générale prévus dans le Plan d'étude romand (vivre ensemble, collaboration, démarche réflexive, etc.). À cette fin, les animations conjuguent jeux, travaux de groupes, activités créatrices, réflexion individuelle et présentations dans un climat de respect mutuel. L'apprentissage de ces savoirs, savoir-être et savoir-faire permet aux élèves de se situer dans une réalité où les changements climatiques d'une part et les technologies numériques d'autre part, représentent des enjeux majeurs pour le respect et la mise en œuvre de leurs droits. Ils acquièrent ainsi des compétences pour agir en tant que citoyen-ne-s.

En 2021, le partenariat avec le service de l'enseignement a été maintenu. Malheureusement, les mesures sanitaires en lien avec le COVID-19 ont beaucoup freiné les demandes des écoles pour des interventions externes. Par ailleurs, pendant plusieurs mois, la Fondation a volontairement suspendu les animations, afin de protéger la santé des animateurs et animatrices bénévoles. En mai 2021, 6 animations «Droits de l'enfant à l'heure des changements climatiques» ont tout de même pu être données dans les écoles de Nax et Evolène.

Notons qu'il relève de la mission de la Fondation d'intervenir dans des régions plus «reculées» du canton, afin de garantir aux enfants y habitant d'avoir également accès à des interventions extra-scolaires et d'être informés sur leurs droits.

3. Activités internet en 2021

La Fondation Sarah Oberson est une organisation créée pour susciter et animer le dialogue sur les droits de l'enfant et leurs violations. Dans cette optique, la présence sur les réseaux sociaux est maintenue. Cette dernière permet à la FSO de se positionner sur des faits d'actualité sous l'angle des droits de l'enfant et de faire connaître ses activités au grand public, notamment sur Facebook et LinkedIn.

En 2020, la Fondation Sarah Oberson s'est lancée dans une refonte totale de son site internet, mis en ligne en novembre de la même année. Ce nouveau site est fonctionnel, facile d'utilisation et permet d'informer régulièrement le public sur des événements et des questions d'actualité en lien avec les droits de l'enfant.

4. Réseau familles

La FSO a intégré en 2019 le « Réseau famille » de l'office cantonal de l'égalité et de la famille. Les réunions de ce réseau avaient été annulées en 2020 en raison de la pandémie COVID-19. Une séance initiale a pu avoir lieu en novembre 2021. Le but de cette rencontre était d'identifier la forme que pourrait prendre ce réseau ainsi que les besoins auxquels il devrait répondre.

La Fondation s'est positionnée pour demander que le réseau famille serve de relai pour faire entendre la voix des familles (y compris des enfants) auprès des autorités cantonales, avec une volonté d'impact politique en faveur des droits de l'enfant et du renforcement des politiques familiales cantonales.

La Fondation compte par ailleurs sur ce réseau pour construire, le cas échéant, des partenariats avec d'autres acteurs de la protection des droits de l'enfant et de la prévention. La participation à ce réseau permet également de rendre visible les activités de la fondation auprès de ces acteurs.

5. Nouveaux partenariat et nouvelle visibilité pour la Fondation

En 2021, la Fondation s'est engagée dans un partenariat étroit avec le délégué cantonal de la jeunesse, donnant lieu à différentes collaborations.

La Fondation a notamment été invitée aux "Rendez-vous jeunesse", durant lesquels la coordinatrice est intervenue comme modératrice des débats sur la mise en oeuvre

du droit à la participation des enfants dans le canton (communes, écoles, etc...). Toujours en collaboration avec le délégué à la jeunesse, un projet a été lancé avec la Fondation Fleur-des-Champs, pour laquelle la FSO a initié quelques jeunes éducateurs/trices en formation aux enjeux des droits de l'enfant, notamment du droit à la participation, dans les structures d'accueil collectif. La Fondation devait accompagner l'institution dans la préparation participative (tous les âges) d'un événement anniversaire prévu pour novembre 2021. Malheureusement, ce projet a été reporté à cause des mesures sanitaires en vigueur.

Finalement, la Fondation a été invitée à participer au développement d'un conseil des enfants et des jeunes pour la ville de Sion, en partenariat avec et l'Institut international des droits de l'enfant (IDE) et en collaboration constante avec le Délégué à la jeunesse. Ce projet sera lancé en février 2022.

Avec ces différentes interventions et collaborations, la Fondation Sarah Oberson acquiert une nouvelle visibilité dans le canton, et se positionne comme un acteur incontournable de la mise en oeuvre des droits de l'enfant (notamment du droit à la participation) sur le terrain.

6. Récolte de fonds

Comme en 2020, la campagne de recherche de fonds s'est adressée prioritairement aux Communes et Bourgeoisies valaisannes ainsi qu'aux entreprises du même Canton. Selon la décision du Conseil, la somme demandée est de CHF 200.- par an. Les particuliers ont également été sollicités, selon la base de données de la fondation.

La campagne a porté ses fruits : en 2021, le parrainage individuel et institutionnel a engendré plus de CHF 16 345.- et les dons se sont élevés à CHF 5 790.-

À signaler que les communes de Saxon et Lausanne, OIKEN SA, le Garage Rosaire Sàrl, Jacques Gaillard Sàrl, la Romande Energie et Gypsa Exploitation SA ont choisi de parrainer la fondation avec un montant plus élevé que les CHF 200.- demandés. En tout, 18 communes, 2 bourgeoisies et 17 entreprises ont soutenu la Fondation en 2021.

Nous souhaitons adresser un tout grand merci à tous nos généreux donateurs qui nous offrent les moyens de mener nos activités de sensibilisation aux droits de l'enfant.

Fondation Sarah Oberson, avril 2022